

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux la Communauté de Communes du Genevois à ARCHAMPS, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 8
 votants : 40

Date de convocation :
 12 décembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, J.-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J.-P. SERVANT, B. FOL, A. AYEB, L. JACQUET, F. de VIRY, M. SECRET, J. LAVOREL, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par M. SALLIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, A. MAGNIN par F. BENOIT, H. ANSELME par A. AYEB, C. DURAND par C. VINCENT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

SUPPLEE : L. DUPAIN par D. ROULLET

EXCUSEES : S. KARADEMIR, M.-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, C. CACOUAULT, P. CHASSOT, S. DUBEAU, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20231127_cc_fin_141

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET ANNEXE ZAE 2023 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur de Smedt, 4ème Vice-Président,

Afin de terminer l'année budgétaire 2023, il convient de procéder à des ajustements de certains chapitres au sein du budget annexe zones d'activités économiques (ZAE).

La décision modificative porte principalement sur l'ajustement des crédits budgétaires permettant :

- A la section de fonctionnement, de prendre en compte la comptabilisation des loyers des baux à construction à loyer canon pour 950 € en recette et en dépense d'ordre.
- A la section d'investissement :
 - o En dépenses, restitution de crédits à hauteur de 874 k€ pour l'achat des terrains (-460k€, notamment le terrain Saxod / Neydens), pour le décalage de travaux liés à l'extension de la ZAE des Envignes et de la rue de l'Acquit (-392 k€), ainsi que pour diverses études (- 23 k€). Le loyer canon est inscrit en écriture d'ordre pour 1 k€ ;
 - o En recettes, la section d'investissement s'équilibre avec l'ajustement à la baisse des produits de cession (-544 k€) et la réduction de la subvention du budget principal (-425 k€) ; le montant total des loyers canon est inscrit pour 94 k€.

DF	libellé	Total Prévus	Propositions	RF	libellé	Total Prévus	Propositions
011	Charges à caractère général	14 500,00	950,00	013	Atténuations de charges	-	-
012	Charges de personnel et frais assim	-	-	70	Produits des services, du dom	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	73	Impôts et taxes	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	74	Dotations, subventions et par	-	-
66	Charges financières	-	-	75	Autres produits de gestion co	22 500,00	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	76	Produits financiers	-	-
68	Dotations aux amortissements et a	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert en	8 000,00	-	042	Opérations d'ordre de transfe	-	950,00
023	Virement à la section d'investissem	-	-	'002	Résultat de fonctionnement r	-	-
TOTAL		22 500,00	950,00			22 500,00	950,00
DI	libellé	Total Prévus	Propositions	RI	libellé	Total Prévus	Propositions
204	Subventions d'équipement versées	269 000,00	0,00	024	Produits de cessions	547 078,00	-544 000,00
20	Immobilisations incorporelles	139 455,70	-23 500,00	10	Dotations, fonds divers et rés	25 303,29	
21	Immobilisations corporelles	1 086 800,00	-460 000,00	13	Subventions d'investissement	925 548,25	-424 550,00
23	Immobilisations en cours	811 736,49	-392 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	94 000,00
26	Participations et créances rattaché	-		23	Immobilisations en cours	0,00	
27	Autres immobilisations financières	-		27	Autres immobilisations financ	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	-					
040	Opérations d'ordre de transfert en	-	950,00	040	Opérations d'ordre de transfe	8 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	-		041	Opérations patrimoniales	0,00	
021	Virement de la section de fonction	-		001	Solde d'exécution de la sectio	801 062,65	0,00
TOTAL		2 306 992,19	-874 550,00			2 306 992,19	-874 550,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n° 20230327_cc_fin18 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023 - Budget annexe ZAE ;

Vu la délibération n° 20220925_cc_fin99 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant approbation du Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe ZAE ;

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 11 décembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve la décision modificative au budget annexe ZAE 2023 se décomposant comme ci-dessus, équilibrée :

- A la section de fonctionnement : à 950,00 € ;
- A la section d'investissement : à - 874 550,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 074-247400690-20231218-231218CCFIN141-BF



La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.